



Noyers
sur serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 24 avril 2009 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc Domingo, Maire de Noyers.

Présents : 13 conseillers municipaux

Absent : E. Landrier

Secrétaire de séance : Cécile Carregosa-Luis

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Le maire propose que soit porté un point supplémentaire à l'ordre du jour : subvention de l'AMANN

1. 1 Opération « Cœur de Village + » :

✓ lancement consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur Giovannelli souligne les principales raisons pour lesquelles il est utile de s'entourer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, objet d'un contrat signé entre l'État et la Région, s'inscrit dans la perspective du développement durable et des enjeux environnementaux actuels:

Dans le cadre du projet Cœur de Village Plus, elle doit être comprise comme :

- Un complément d'étude et de réflexion: adapté aux termes de la convention que nous avons signé avec la Région, aux enjeux et contraintes particulières de notre cité (patrimoniaux, sociaux, environnementaux).

- Un conseil : tout au long du projet, jusqu'à son terme
 - Quant à la maîtrise des coûts.
 - Quant aux cahiers des charges (options énergétiques HQE, choix des matériaux etc...).
 - Quant à la mise en place et la coordination des chantiers.

- Un accompagnement et un relais, une interface vis-à-vis de l'ensemble des partenaires (Collectivités, architectes, maîtres d'oeuvres, entreprises). Elle permet la constitution d'un vrai groupe de travail. Elle en assure l'animation et soulage les élus et l'administration locale d'un travail conséquent.

4- Une garantie, une assurance : sur la qualité dans la réalisation du projet, sur la validation de chaque étape par les partenaires financiers, sur la perception des subventions aux taux initialement fixés par les conventions ou attributions.

Le dossier de consultation a été transmis pour avis à l'ADEME et au Conseil Régional avant le lancement de la procédure qui fera l'objet d'une publicité en plus des bureaux que nous consulterons directement.

✓ demande de subvention

Cette mission représente un coût comme il l'avait été évoqué lors du vote du budget, estimée à 20 000 € aidée à hauteur de 70 %.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte cette AMO et charge le maire de lancer la consultation, et de déposer le dossier de subvention auprès du Conseil Régional.

2. Déclassement d'une partie du domaine public communal (abords du collège) : lancement d'une enquête publique

Suite à la reconstruction du collège de Noyers sur des terrains appartenant au Département, sauf une partie du mur d'enceinte et du portail de l'accès de service qui empiète sur la rue du pré de l'horloge (ancienne rue Albert Ducourthial) sont situées sur le domaine public communal. Cette emprise est d'environ 38 m2 et doit être reclassée après une enquête publique, avant d'être numérotée par le cadastre et cédée au Département. Les frais afférents à la procédure (honoraires du Commissaire Enquêteur et publications dans deux journaux) sont directement pris en charge par la Commune et seront remboursés par le département sur justificatifs. Le Conseil Municipal à l'unanimité charge le Maire de signer la convention avec le Conseil Général.

3. Délégation au maire du droit de préemption (débits de boissons)

Les délégations consenties (article L.2122-22 du CGCT) à monsieur le maire par délibération du 30 mai 2008 sont étendues à l'alinéa 15 et restreinte à l'exercice du droit de préemption à l'occasion de l'aliénation des fonds de commerce pour des raisons de réactiver en cas de cession d'un tel établissement (licence 4) le maire peut ainsi faire usage de son droit de préemption. Cela évitera qu'une licence 4 ne parte dans le privé.

4. Participation financière de la commune (enfants non scolarisés à Noyers)

Monsieur Domingo fait part au conseil que deux enfants de Noyers sont scolarisés à Nitry, et que les frais de fonctionnement s'élèvent à 276.31 € par enfant. Le conseil accepte à l'unanimité la prise en charge des frais de scolarité et charge le Maire de signer la convention.

5. Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Noyers

Monsieur Domingo donne lecture de la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement et de ½ pension à l'école de Noyers. Cette participation est calculée à partir de l'effectif des élèves de chaque commune au 1^{er} janvier 2009.

L'effectif des élèves est de :

- 14 enfants en maternelle
- 48 enfants en élémentaire
- 26 enfants en ½ pension
- 17 enfants en ¼ pension

Les conditions financières sont :

- 1 353.47€ par enfant en maternelle
- 464.02 € par enfant en élémentaire
- 223.20 € par enfant en ½ pension
- 111.60 € par enfant en ¼ de pension

Soit un total général de 48 921.94 €

Le conseil après en avoir débattu, accepte à l'unanimité les frais de fonctionnement et charge le Maire de signer la convention.

6. Salle des Arcades : fixation d'un tarif mensuel de location

Monsieur Domingo fait part au conseil qu'il a reçu avec Monsieur Giovannelli un couple d'artisan d'art qui ont exercé durant 20 ans aux USA, ces derniers souhaitent s'installer à Noyers et recherche une maison avec un pas de porte. Des premiers contacts ont été pris avec la société Docomo, malheureusement des délais les pénaliseraient pour cette saison. Aussi, il est soumis au conseil municipal de leur proposer la salle des Arcades. Madame Saonit s'inquiète pour les stages des Rencontres Musicales et de la brocante; des solutions alternatives seront proposées (trésorerie, école, salles de la Mairie).

Après en avoir délibéré, le conseil à titre exceptionnel (dans le but de soutenir les artisans et surtout de ne pas les voir partir s'installer ailleurs) accepte la location de cette salle de mi mai à mi octobre et propose le tarif de 250 € charges non comprises, celles-ci seront définies ultérieurement.

7. Tournage de film : fixation d'un tarif journalier

Monsieur Giovannelli remet un tableau avec les propositions tarifaires de locations et informe le conseil municipal qu'il est envisagé un tournage sur Noyers, il s'agit d'un téléfilm produit par TF1, le tournage s'il se fait aura lieu en septembre, la plus grande partie chez des particuliers. Il est proposé au conseil un tarif journalier, devant servir de base de négociation et celui-ci est proposé avec plusieurs critères à savoir :

Tarif Journalier (base de négociation)

1 - Domaine Public	1 ^{er} avril -30 septembre	1 ^{er} octobre-31 mars
Tournage peu perturbant (rues, ruelles, axe secondaire)	750	600
Forfait dégressif à partir du second jour	600	500
Troisième jour et +	500	400
Négociation possible dans le cadre d'un forfait global		

Tournage nécessitant le blocage d'un axe principal	1500	1300
Forfait dégressif à partir du second jour	1350	1200
Troisième jour et +	1300	1100
Négociation possible dans le cadre d'un forfait global		
2- Bâtiments Communaux (hors salle Polyvalente) / tarif par bâtiment		
1 jour	300	300
2 jours	250	250
3 jours et +	200	200
Négociation possible dans le cadre d'un forfait global		
3- Salle Polyvalente		
Location aux tarifs en vigueur		
Négociation possible dans le cadre d'un forfait global		

Monsieur Giovannelli souhaite faire une convention type qui pourra être remise aux Nucériens qui louent leur maison.

Le Conseil Municipal après en voir délibéré accepte à l'unanimité les tarifs.

8. Fixation de la redevance d'occupation du domaine public – ERDF – GRDF

Monsieur Domingo donne connaissance au Conseil Municipal que le SIET a fixé la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution d'électricité. Ce montant est fixé à 180 € représentant la Redevance Accord à l'unanimité.

9. Réexamen du prix de vente (cheminée)

Suite à la précédente réunion, il avait été évoqué la vente à 750 € d'une cheminée où il manquait un jambage, celui-ci a été retrouvé (cassé sur sa longueur) et Monsieur Vincent-Rosi en a été informé, il propose d'acquérir l'ensemble sur la base de l'offre du Conseil Municipal de 750 €. Accord à l'unanimité.

10. Remboursement de l'assurance changement pare chocs et barillet du master

Suite au vol du master le 7 novembre 2008, celui a occasionné 1 753.87 € de frais dont 1 136.45 ont été remboursés par notre assureur. Le Conseil accepte à l'unanimité ce remboursement;

11. Subvention de l'Amann

Monsieur Giovannelli informe le conseil que l'association des Amis du Musée d'Art Naïfs a déposé une demande de subvention de 500 € pour les animations et entre autre la Nuit des Musées. Le Conseil regrette le retard à laquelle l'association l'a envoyée. Le fonds de réserve des subventions étant de 420 €, la subvention est accordée à 6 voix pour – 6 voix contre et 1 abstention à titre exceptionnel pour cette année vu le retard de la demande. Le Conseil insiste sur les délais de dépôt des dossiers de demande de subventions sur le principe de non discrimination.

12. Conditions de circulation et de stationnement

Dans le cadre d'un échange de vue global sur les conditions de circulation et de stationnement en ville, la situation de la rue du Pré de l'Échelle a été évoquée, principalement en raison de la réclamation de Monsieur et Madame Debuissou au sujet de la gêne occasionnée par le passage de certains véhicules contre la façade de leur habitation. Divers remèdes peuvent être envisagées (par exemple instauration d'un sens unique). Il sera demandé rapidement à un responsable de la DDEA de venir sur les lieux afin de déterminer la meilleure solution.

Monsieur Meunier attire l'attention du conseil municipal sur le stationnement et la circulation à la sortie de l'école qui est très dangereuse car les enfants se retrouvent souvent au milieu des voitures. Monsieur Domingo souligne que les enfants se retrouvent souvent seuls à la sortie de 17 heures, sans surveillance et constate que le portail de l'école n'est jamais fermé, même durant les récréations.

La Commission Cadre de Vie est en charge de faire avancé le dossier ainsi que sur la réflexion de la circulation et le stationnement en milieu urbain.

Tour de table

Monsieur Robert aimerait avoir des informations sur l'évolution de la téléphonie mobile promise par Monsieur Pellerin il y a un an. Monsieur Domingo informe le Conseil que malheureusement il n'y a pas d'avancement, tous les opérateurs ont le projet en main mais il manque le principal, à savoir les dotations de l'État au profit du Conseil Général.

Monsieur Germain signale que l'ancienne décharge était ouverte le week-end dernier et que le cadenas était manquant. Monsieur Rougier suggère qu'il serait plus simple de la fermer.

Monsieur Domingo a été saisi par la Communauté de Communes concernant les ordures ménagères et rappelle aux riverains que :

- petite rue - les riverains doivent déposer celles-ci aux deux extrémités de la rue
- rue de venoise -les riverains doivent déposer celles-ci en bas de la rue de venoise.

Un rappel sera fait à la Communauté de Communes concernant le container à huile restant sur l'ancienne aire.

Parole dans le Public :

Madame Kleinbauer souhaiterait que la commune investisse dans une pince afin que les employés communaux ramassent les détritux avant de les tondre.